

ADEME MAGAZINE

L'économie circulaire, moteur de notre souveraineté

DANS LES COULISSES

**Économie de la Fonctionnalité
et de la Coopération : Rossignol
en piste vers de nouvelles pratiques**

PORTRAIT

**Emmanuel Thouan : avancer
dans la transition avec l'appui
des designers**

ET DEMAIN

**Plastiques : pourquoi réduire
avant de recycler ?**

04

LES CHIFFRES

Sécuriser l'accès aux
matières grâce à
l'économie circulaire

06

DÉCRYPTAGE

Comment l'économie
circulaire redonne-t-elle
de la souveraineté aux
entreprises françaises ?

08

DANS LES COULISSES

Économie de la
Fonctionnalité et de la
Coopération : Rossignol
en piste vers de
nouvelles pratiques

12

REGARDS CROISÉS

Fannie Derenchy,
directrice Ressources et
Économie circulaire du
groupe La Poste,
et Céline Vachey,
directrice régionale de
l'ADEME en Occitanie

14

INITIATIVES

Recyclage des
aimants permanents :
une filière stratégique

Tisser des fils à moindre
impact pour nos
vêtements

Avec la loi AGECE,
les métiers de la
réparation trouvent un
nouveau souffle

18

EN PRATIQUE

L'économie circulaire
à l'échelle des
consommateurs

20

PORTRAIT

Emmanuel Thouan :
avancer dans
la transition avec l'appui
des designers

22

ET DEMAIN

Plastiques : pourquoi
réduire avant de
recycler ?

erratum

Dans notre précédent numéro, le nom de Claire Schorter
a été mal orthographié en couverture, nous vous prions
de bien vouloir nous excuser pour cette erreur.



SYLVAIN WASERMAN
PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADEME

À l'heure où certains États restreignent l'accès à des ressources dont ils sont les rares détenteurs, la souveraineté sur les matières premières est plus que jamais stratégique. Accéder à ces métaux, minéraux, substituer les matières fossiles par des renouvelables ou recyclées, sécuriser les approvisionnements : autant d'enjeux qui conditionnent notre indépendance économique et géostratégique. Or la France est encore dépendante d'une grande part des matières qu'elle consomme. Cela pèse sur notre balance commerciale, notre compétitivité, notre pouvoir d'achat (et notre résilience collective).

« Réduire notre dépendance aux matières premières est un enjeu de souveraineté »

Notre pays peut et doit réduire sa dépendance à l'égard des autres acteurs, et reconstruire des chaînes de valeur stratégiques sur son territoire.

L'économie circulaire protège nos emplois et nos entreprises locales. Elle constitue une politique industrielle et stratégique à part entière. En favorisant le réemploi, le reconditionnement et la substitution des ressources vierges par des matières issues du recyclage, la circularité nous permet de produire autrement, d'innover localement et de réduire nos vulnérabilités. Derrière chaque tonne de déchets valorisés, il y a des emplois, des compétences, des technologies et des territoires qui se réinventent. En 2021, plus de 164 000 emplois étaient déjà liés au secteur du recyclage, et plus de 199 000 à l'allongement des durées d'usage (entretien, réparation). Ce sont des activités ancrées dans les territoires, non délocalisables, au service d'une création de valeur durable.

L'économie circulaire est autant un atout pour la compétitivité que pour le climat. En 2021, le recyclage a permis d'éviter 17 Mt de CO₂ et 34 TWh issus d'énergies fossiles en France, soit l'équivalent d'un trimestre d'émissions nationales de gaz à effet de serre liées aux voitures particulières⁽¹⁾ et de 6 % de la consommation du secteur des transports en France⁽²⁾. Ces chiffres traduisent une vérité simple : chaque tonne de

matière que nous recyclons diminue notre empreinte carbone. Chaque bouclage de matière renforce notre souveraineté énergétique et industrielle.

Les ambitions françaises et européennes sont claires.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) fixe un objectif de -15 % de déchets ménagers et assimilés d'ici à 2030, et le Pacte vert européen vise 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Dans le même temps, la France s'est engagée à décorrélérer la croissance de son PIB de sa consommation de matières. Cela traduit un changement de paradigme : produire mieux, consommer moins, tout en créant davantage de valeur sur le territoire. Des filières nouvelles émergent – du plastique au textile, en passant par les métaux et les déchets du bâtiment. Et les appels à projets comme « Objectif Recyclage MATières » (ORMAT) ou « Circularité avancée des plastiques, textiles et élastomères » (CAPTE), financés par l'État à travers l'ADEME, accélèrent la structuration d'écosystèmes industriels vertueux.

Des progrès sont déjà visibles. 71 % des papiers-cartons, 63 % du verre et 43 % de l'acier produits en France intègrent des matières recyclées. Mais certaines filières, comme celle des emballages plastique ou du textile, accusent encore du retard. Ce sont sur elles que se concentrent nos efforts aujourd'hui, car elles représentent un potentiel pour plus de souveraineté. Les solutions se trouvent autant dans le développement de nouvelles technologies de recyclage que dans l'amélioration du geste de tri. En effet, une récente étude de l'ADEME montre que près de 70 % du contenu des poubelles grises des ménages restent valorisables.

Faire de l'économie circulaire le nouveau visage de la souveraineté française, c'est faire le choix de la lucidité et de l'avenir. Lucidité, parce que l'exploitation « infinie » de ressources vierges n'est pas soutenable, ni d'un point de vue environnemental ni en termes de dépendance. L'avenir, parce que plus de circularité, c'est protéger nos emplois, nos entreprises et la cohésion territoriale. ●

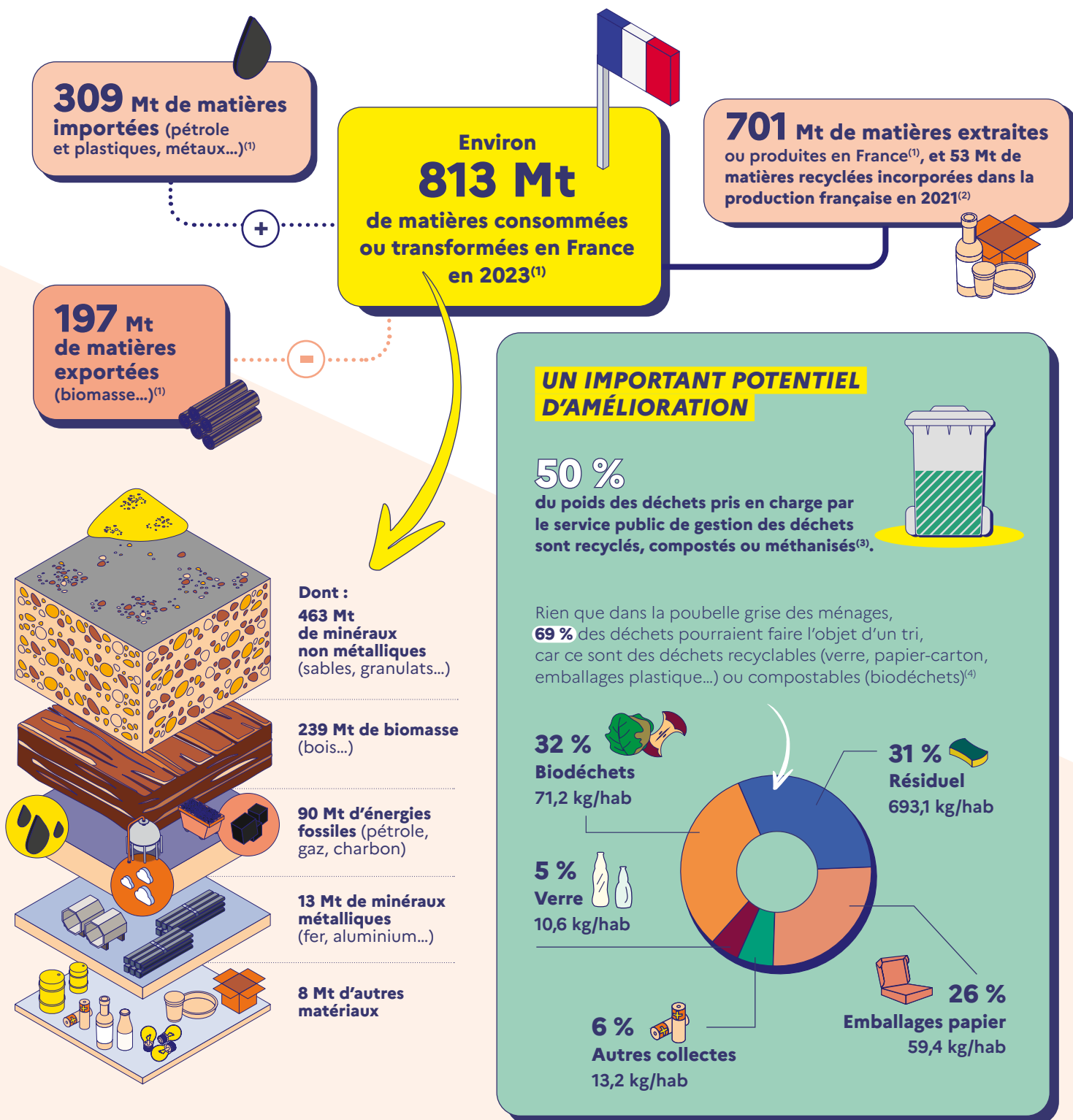
Sources :

(1) Impact CO₂.

(2) Consommation nationale d'énergie des transports.

SÉCURISER L'ACCÈS AUX MATIÈRES GRÂCE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Certaines matières premières – minéraux, terres rares, etc. – sont absentes des sous-sols européens ou difficiles à exploiter. Or elles sont essentielles à plusieurs industries stratégiques qui, contraintes de les importer, sont régulièrement exposées à des tensions d'approvisionnement. Des risques que l'économie circulaire peut limiter.



34 matières critiques, présentant un risque élevé de pénurie car majoritairement importées, alors qu'elles sont indispensables à plusieurs secteurs stratégiques (numérique, santé, transition écologique, etc.)⁽⁵⁾.

98 % des terres rares consommées en Europe viennent de Chine⁽⁵⁾.



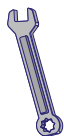
x 7 C'est la hausse de la demande mondiale pour les terres rares d'ici à 2040. On s'attend également à une multiplication par 42 des besoins en lithium, par 25 en graphite ou encore par 21 en cobalt⁽⁶⁾, au risque d'attiser davantage encore la concurrence entre pays acheteurs.

Un mode de vie plus sobre peut diminuer les consommations de ressources de **+ de 25 %** par rapport à un mode de vie consommateur⁽⁶⁾ et en conséquence les risques de surexploitation et de pénuries.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN SECTEUR CRÉATEUR DE VALEUR

810 900

emplois à temps plein mobilisés par l'économie circulaire en 2021 en France (soit 2,9 % de l'emploi total)⁽⁷⁾, dont :



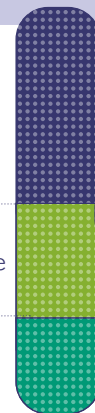
350 800
pour allonger la durée de vie des produits (entretien, réparation...)



199 400
pour un approvisionnement durable (producteurs de chanvre, de lin...)



164 800
pour le recyclage



+2,5 %
d'emplois dans le secteur par an entre 2010 et 2021 (vs + 0,7 % tous secteurs confondus)⁽⁷⁾

RÉGLEMENTATIONS FAVORABLES

Trois domaines de l'économie circulaire sont activés par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 :

- **La consommation responsable** (création des indices de durabilité et de réparabilité, etc.)
- **La production durable** (fin des emballages plastique à usage unique d'ici à 2040, etc.)
- **Le réemploi, la réparation et le recyclage** (création d'une dizaine de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs, dites « filières REP », élargissement de leur mission à l'ensemble du cycle de vie des produits, etc.)



2025 : année du déploiement de l'affichage environnemental sur les vêtements, conformément à la loi Climat et Résilience de 2021.

25 % des besoins de l'UE en métaux stratégiques devront être couverts par le recyclage en 2030. C'est l'un des engagements des États membres dans le Critical Raw Materials Act (CRM Act)⁽⁸⁾.

(1) Statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement (Sdes), 2025. (2) « Bilan national du recyclage 2012-2021 », ADEME. (3) « La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2023 », ADEME. (4) Modecom 2024. (5) Consilium Europa. (6) « Transition énergétique et matériaux stratégiques : dépendances, sobriété et recyclage », ADEME – OFREMI, juin 2025. (7) Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire, Sdes. (8) Critical Raw Materials Act.

DÉCRYPTAGE

Comment l'économie circulaire redonne-t-elle de la souveraineté aux entreprises françaises ?

L'économie circulaire a longtemps été considérée sous le seul angle du recyclage. Pourtant depuis quelques années, elle se révèle être centrale dans les voies de la décarbonation ou encore de la réduction de la pression sur les ressources. Elle est ainsi devenue un enjeu stratégique pour la France et ses industries.

Sortir de la dépendance aux importations

Covid-19, guerre en Ukraine, taxes aux frontières, restrictions d'importation de matières... Les crises se succèdent et chacune d'elles s'accompagne de ruptures de stocks, d'allongements des délais de livraison ou de flambées des prix.

La fragilité des chaînes d'approvisionnement en énergie, matières premières, pièces détachées et autres produits finis concerne tous les secteurs, y compris les secteurs stratégiques (santé, défense, etc.) ou indispensables à la transition écologique (fabrication d'éoliennes, rénovation thermique des bâtiments, etc.). Elle est telle

que la récente décision de la Chine de restreindre les exportations de certaines terres rares, dont elle possède le quasi-monopole de la production, inquiète ses partenaires commerciaux. « Il devient urgent de sécuriser notre accès aux ressources. L'économie circulaire est une solution », assure Raphaël Guastavi, directeur adjoint Économie circulaire de l'ADEME. Les constructeurs automobiles l'ont compris, à l'image de Renault Group qui vient de se doter d'une nouvelle entité, The Future is NEUTRAL, visant à tendre vers une forme de neutralité en ressources en réintégrant des matières en boucle fermée – notamment pour les batteries de véhicules électriques, à partir de véhicules hors d'usage.

Économiser la matière, une question de survie

L'économie circulaire ne peut se résumer au seul recyclage. *« Considérer les déchets comme des ressources locales, c'est bien. Mais si les matériaux recyclés servent à fabriquer des objets ou appareils inutiles et jetables, c'est du gaspillage », insiste Raphaël Guastavi.*

« Une consommation responsable et une production durable, qui impliquent de questionner nos achats, nos usages et de ne produire que ce qui est nécessaire, restent les meilleurs moyens de limiter les importations » La demande pour certains métaux ou minerais est telle aujourd'hui que, même si de nouvelles filières de recyclage émergent en Europe, elles n'auront pas avant longtemps les capacités de satisfaire tous les besoins.

« Aujourd'hui le risque est d'engager des démarches d'écoconception par des entreprises qui continueraient à produire plus avec seulement une meilleure efficacité matière. Résultat : leurs besoins en ressources resteraient inchangés. Il faut changer de paradigme. À l'ADEME, nous soutenons l'émergence de nouveaux modèles économiques, moins focalisés sur le volume des ventes que sur la qualité du service apporté (à lire dans le reportage). » Michelin commercialise ainsi une solution B to B basée sur le nombre de kilomètres parcourus plutôt que sur la vente des pneus eux-mêmes. Une offre qui ne peut être rentable qu'en limitant le nombre de changements de pneumatiques, donc en concevant des modèles qui durent.



Des filières créatrices d'emplois locaux

L'économie circulaire, c'est aussi allonger la durée de vie d'un produit pour éviter la surconsommation d'équipements neufs, donc de matières et d'énergie.

À l'image du tri et du recyclage, les pratiques de réemploi, de réparation et de reconditionnement prennent aujourd'hui une place stratégique, bien au-delà des seuls équipements intégrant des matériaux critiques. Cela crée aussi de l'emploi local. En témoigne l'usine VoltR, inaugurée à Verrières-en-Anjou en 2023 : une trentaine de salariés y donnent une nouvelle vie aux batteries lithium usagées. Un potentiel important de création de nouveaux emplois est envisagé à l'horizon 2030.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), votée en 2020, a étendu le rôle des filières à responsabilité élargie du producteur (dites « filières REP ») à l'ensemble du cycle de vie des produits. Avec les écocontributions versées par les metteurs sur le marché, ces filières doivent désormais financer autant le traitement des objets en fin de vie que la réparation et le réemploi au travers de fonds dédiés. De plus, elles doivent accompagner les entreprises sur la voie de l'écoconception et de l'incorporation de matières recyclées.

Un moteur de résilience pour les territoires

Avec la valorisation de ressources locales (chanvre, lin, laine, etc.) venant se substituer aux plastiques et autres matières importées, avec la réindustrialisation de la France et l'émergence de nouvelles filières de recyclage, des territoires se renouvellent.

C'est le cas de la région Grand Est et de Grenoble-Alpes Métropole. Sinistrées par les délocalisations des années 2000, elles accueillent les premières installations de collecte et de recyclage des aimants permanents en Europe. Ces alliages métalliques, indispensables au fonctionnement des disques durs et moteurs électriques, dépendent des importations de terres rares. C'est pourquoi leur valorisation a été soutenue par l'ADEME, via l'appel à projets « Objectif recyclage MATières » (ORMAT). Depuis 2023, celui-ci soutient l'industrialisation du recyclage pour six grandes catégories de matériaux : les plastiques, les textiles, les métaux et batteries, le bois, les papiers et cartons, les verres et matériaux minéraux.

Certes, le prix des matériaux recyclés en France peut être plus élevé que celui des matières vierges importées. Mais, pour ceux qui les achètent, *« en plus d'être un moyen de gagner en souveraineté, c'est la garantie d'avoir des produits dont l'ensemble de la chaîne de valeur a respecté les normes sociales, sanitaires et environnementales européennes »*, souligne Raphaël Guastavi.



Une longueur d'avance pour les entreprises

Augmenter la performance environnementale incite à innover et à prendre de l'avance sur la réglementation comme sur la concurrence. Cela aide à gagner en compétitivité.

En se dotant de technologies permettant de produire un acier recyclé à partir de ferrailles, les sidérurgistes pourraient valoriser les déchets métalliques, et la France réduire ses exportations de métaux. La recherche de débouchés pour les matériaux recyclés est aussi source d'innovation. Cela demande

des investissements au départ, mais l'adaptation des chaînes de production aux matières recyclées se révèle souvent gagnante, sur le plan des matières et de la consommation énergétique. *« Quand la guerre en Ukraine a éclaté, les entreprises qui n'avaient pas encore réduit leurs besoins en énergies et investi dans les renouvelables, ont plus souffert que les autres de la flambée des prix du pétrole et du gaz »*, rappelle Raphaël Guastavi. Encore faut-il que les clients soient au rendez-vous. *« Offre et demande ne peuvent avancer l'une sans l'autre. »* C'est tout l'objectif d'outils comme l'Écolabel européen : ils pointent les produits

écoconçus et montrent qu'ils ne sont pas forcément plus chers. De la même façon, l'affichage du coût environnemental permettra la mise en lumière des produits les plus performants et l'orientation vers une consommation plus responsable et une production plus durable.



ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNANALITÉ ET DE LA COOPÉRATION

ROSSIGNOL EN PISTE VERS DE NOUVELLES PRATIQUES

*Dans l'atelier Rossignol, un salarié contrôle
la fabrication des skis sur la ligne de production.*

Face au dérèglement climatique et à ses conséquences, Rossignol, figure historique du ski français, engage une profonde réflexion autour de la transformation de son modèle économique. En misant sur la réparabilité, la location et la coopération, la marque alpine entend démontrer qu'un autre modèle est possible : produire moins, mais mieux, pour conjuguer performance, sobriété et souveraineté.

Lové au pied du massif de la Chartreuse, à Saint-Jean-de-Moirans, le siège mondial de Rossignol se fond dans le paysage. Cet écrin de bois et de verre, entouré de végétation et longé par une petite rivière, abrite près de 350 salariés. Depuis leurs fenêtres, ils aperçoivent les cimes des montagnes qui, doucement, se parent d'un manteau blanc avec l'arrivée de l'hiver. Mais pour combien de temps encore ? Selon l'étude publiée dans la revue *The Cryosphere*⁽¹⁾, les Alpes ont perdu près de 30 jours d'enneigement en l'espace de cinquante ans.

Repenser la performance à l'heure du dérèglement climatique



Rossignol est en première ligne pour mesurer les effets du changement climatique. Dans un monde où les hivers raccourcissent et où les ressources se raréfient, l'entreprise, qui s'ouvre déjà aux sports de montagne en toute saison, assume un changement de cap. « Notre avenir dépend de notre capacité à vendre des services créateurs de valeur plutôt que des produits », résume Laure Jarlaud, responsable RSE du groupe. Depuis plusieurs années, la marque iséroise a engagé une mutation profonde qui s'articule autour de trois principes : réduire l'empreinte carbone de ses produits via l'économie circulaire, promouvoir l'usage plutôt que la propriété, et enfin, proposer une gamme de services liée au sport outdoor pour les particuliers et les collectivités. Désormais, Rossignol s'engage sur le terrain vertueux de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC).



Laure Jarlaud, responsable RSE du groupe Rossignol, assise sur un tabouret fabriqué à partir de skis upcyclés.

De la vente d'un bien au service : la valeur d'usage en mouvement



Rossignol ne se contente plus de fabriquer des skis ou des vêtements : il en propose plutôt l'usage. C'est déjà le cas pour la production des skis, dont 70 % sont, en France, destinés à la location. Et c'est également tout le sens du lancement, à l'automne 2025, de sa plateforme de location de vêtements de ski. « Une tenue de ski, c'est cher, encombrant et souvent utilisé une seule semaine par an. En la proposant à la location, on prolonge sa durée de vie et on réduit la production inutile », souligne Laure Jarlaud.

C'est le principe de la valeur d'usage : dans une économie fondée sur la vente de biens, la valeur d'un produit se mesure surtout à travers son prix ou sa possession. L'EFC propose un changement de regard : ce qui compte, ce n'est plus tant de posséder un objet que d'en tirer l'utilité. Autrement dit, on ne paie plus pour un bien, mais pour le service qu'il rend : se déplacer, se chauffer ou, dans le cas de Rossignol, profiter pleinement de la montagne. En valorisant l'usage plutôt que la propriété, les entreprises sont incitées à concevoir des produits plus durables, réparables et partagés.

Ce modèle ouvre la voie à une économie plus sobre, où performance et préservation des ressources vont de pair, et pousse les équipes à repenser la conception des produits. « Pour que la location soit rentable, nos vêtements doivent durer. Cette contrainte est devenue un formidable moteur d'innovation. » La démarche s'étend aussi à la réparation, grâce à un partenariat avec l'entreprise Goodloop, spécialisée dans l'entretien des vêtements outdoor. « Plutôt que de jeter, on répare, résume Laure Jarlaud. On renvoie nos clients vers Goodloop et l'entreprise intervient gratuitement pour nos salariés. » Chaque retour d'expérience d'un vêtement loué, réparé ou recyclé devient un levier d'apprentissage. Rossignol transforme ainsi l'économie de l'usage en une école d'ingénierie du durable.



Goodloop, partenaire de Rossignol, répare les équipements outdoor.

(1) Source : <https://tc.copernicus.org/articles/15/1343/2021/>

Réparer, réemployer, revaloriser : la fin du « tout neuf »



Autre révolution culturelle : Rossignol vend désormais des produits (skis ou vêtements) présentant de légers défauts d'aspect mais parfaitement fonctionnels. Longtemps impensable, l'idée s'impose aujourd'hui. « Un produit qui a consommé de l'énergie et du carbone a de la valeur, le jeter serait du gâchis », souligne Laure Jarlaud. Sur son site, la marque propose aussi des articles reconditionnés ou upcyclés : housses, chiffons, accessoires issus de chutes textiles. « Notre conviction, c'est que tout ce qu'on fabrique doit servir ». Bientôt, on pourra même acheter du mobilier fabriqué à partir de skis (tabourets et porte-manteaux). Cette approche pragmatique incarne une nouvelle forme de souveraineté : celle qui valorise les ressources déjà extraites plutôt que d'en solliciter de nouvelles. Produire moins pour durer plus longtemps, telle est la devise d'une entreprise en redéfinition. Parallèlement, l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération bouscule les habitudes : louer un vêtement lui offre plusieurs vies, et chaque usage enrichit le savoir-faire de l'entreprise en matière de robustesse et de réparabilité. Ce modèle transforme les métiers autant que les mentalités. « Les équipes savent que leurs produits ne finiront pas à la poubelle, mais dans

les mains de plusieurs utilisateurs. Et au-delà des produits, c'est tout un rapport à la montagne qui évolue. » À terme, Rossignol vise une autre définition de la performance : non plus seulement la vitesse ou le chiffre d'affaires mais également la durabilité et la valeur d'usage.

Coopérer pour se transformer



Ce virage s'appuie sur des démarches collectives. Rossignol a participé au programme Relief du CIRRID (Centre International Ressources et Innovation pour le Développement Durable), consacré à l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération, et s'implique désormais dans le Club Trajectoires EFC soutenu par l'ADEME. Ces programmes permettent à des entreprises de toutes tailles de repenser leur modèle en s'appuyant sur le partage d'expériences. « Ce qui est précieux, c'est le collectif. On apprend autant des autres que de soi-même », souligne Laure Jarlaud. Le projet mené par Rossignol dans ce cadre est ambitieux : accompagner les stations de moyenne montagne dans leur transition économique, face au manque de neige. « Certaines stations vont souffrir, mais on ne veut pas qu'elles deviennent des friches », explique la responsable RSE.



Palissade en bois du siège de Rossignol.

On veut qu'elles restent vivantes, avec d'autres activités, d'autres modèles : du vélo, de la randonnée, du trail. » L'idée : faire émerger des modèles hybrides où l'économie du sport se met au service du territoire. Mais ces expérimentations se heurtent parfois à un manque de volonté et de coordination des acteurs de terrain. Ainsi, après un an et demi de réflexion et de travail avec une petite station des Alpes du Sud, le projet envisagé n'a malheureusement pas abouti. Mais l'impulsion et les échanges ont scellé chez Rossignol le désir de poursuivre, notamment à travers le Club Trajectoires EFC.

Dans l'entreprise, cette redirection économique s'appuie sur une synergie entre trois pôles : l'innovation, la RSE et le service On Piste Ensemble, ils imaginent de nouveaux usages et de nouvelles coopérations.



Le hall du siège de Rossignol accueille des mannequins portant les tenues de la marque.

5 millions d'euros
d'aides financés par l'ADEME
en 2025 pour le déploiement
de l'EFC

750 TPE et PME
accompagnées dans les
parcours « clubs en régions »

Retrouvez le replay du
live ADEME sur l'Économie
de la Fonctionnalité
et de la Coopération





Vincent Dargenne

Référent Économie de la
Fonctionnalité et de la Coopération
à l'ADEME

L'expertise de Rossignol s'exprime désormais aussi sur le terrain, aux côtés des collectivités. Avec la création du programme On Piste, le groupe prolonge le travail engagé avec l'EFC en mettant à disposition des parcours balisés qu'il rassemble ensuite sur une plateforme gratuite pour les sportifs de tous niveaux. « On ne balise que des sentiers validés par tous : communes, forestiers, agriculteurs. Coopérer, c'est aussi respecter l'existant », souligne Laure Jarlaud. Cette approche rejoint une vision plus large : celle d'une entreprise qui souhaite que chaque décision ait un effet positif sur les territoires, sur les partenaires, sur les salariés. Rossignol ne se contente plus de limiter ses

impacts : il cherche à avoir un effet positif sur son environnement. Ses décisions contribuent à restaurer les écosystèmes, à dynamiser les territoires et à améliorer le bien-être collectif. Son ambition : faire du bien plutôt que moins de mal.

« Oui, le climat change. Alors adaptons-nous, mais faisons-le du bon côté », conclut Laure Jarlaud. À travers ses expérimentations, Rossignol ne prétend pas avoir toutes les réponses, mais il incarne une conviction : le futur du ski, et plus largement de l'industrie, passera par l'usage, la coopération et le soin porté aux ressources. Dans la montagne comme dans l'entreprise, le temps long redevient une valeur d'avenir. ●



Balisage de pistes de trail, une activité développée par le groupe.

« L'ADEME accompagne depuis plus de dix ans l'essor de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC), en finançant des clubs EFC en région, des entreprises, des territoires et en développant l'ingénierie nécessaire. Ce modèle, fondé sur la valeur d'usage plutôt que sur la seule vente de biens, interroge en profondeur les entreprises tournées vers le volume et s'aligne naturellement avec les principes de l'économie circulaire.

Au-delà de la transition écologique, l'EFC ouvre un enjeu stratégique : renforcer la souveraineté économique.

En ancrant les compétences et la valeur dans les territoires, elle favorise des activités et des emplois non délocalisables, moins exposés aux aléas des chaînes mondialisées. Une manière, finalement, de stabiliser et de pérenniser les activités des organisations dans nos régions.

Nous accompagnons majoritairement des TPE et des PME, et depuis trois ans aussi de grandes entreprises. Un travail mené avec les directions régionales, au soutien des clubs et jusqu'aux instances européennes, notamment avec le lancement du Club Trajectoires EFC.

Cette transformation est un long processus mais les bénéfices environnementaux et sociaux sont bien au rendez-vous⁽²⁾.

En effet, nous avons mené une évaluation environnementale et sociale qui démontre que l'EFC génère des impacts positifs supérieurs aux charges et plus favorables que ceux du modèle industriel classique.

Actuellement nous sommes dans l'évaluation économique de l'EFC avec des résultats attendus en 2026. »

- (2) • 100 % des entreprises génèrent une réduction de l'impact environnemental sur le changement climatique.
• 88 % des clients pensent que le modèle de leur prestataire EFC a amélioré la satisfaction de leurs besoins.

Les lois et réglementations sur l'économie circulaire ont-elles transformé vos organisations ?

Fannie Derenchy Oui. Dès la loi Grenelle de 2010, qui nous imposait de présenter un bilan social et environnemental sur nos engagements en faveur du développement durable, nous avons pris conscience des volumes de matières que nous utilisons pour équiper nos sites en mobilier, informatique, fournitures, etc. Pour limiter notre impact, nous avons introduit des critères environnementaux dans nos achats et avons créé des offres de services en lien avec l'économie circulaire. Recygo, par exemple, met à profit le maillage territorial de notre réseau postal : lors de leurs tournées, les facteurs peuvent collecter les déchets de bureau de petites entreprises. La Banque Postale a lancé des Prêts Verts pour financer la transition écologique des collectivités. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 a donné une impulsion supplémentaire. Notre filiale d'insertion Nouvelle Attitude a, depuis, élargi son activité : elle reconditionne et revend des vélos électriques issus du gisement des vélos des postiers ou d'autres flottes, et, en 2024, les trois quarts des 238 salariés qu'elle a accompagnés ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante à l'issue de leur contrat.

Céline Vachey La loi AGEC, en fixant des objectifs clairs et des échéances, a aussi fait évoluer notre rôle. Aujourd'hui, nous accompagnons les entreprises et les collectivités qui doivent se préparer à de futures obligations. Mais, une fois les échéances passées, c'est trop tard. Par exemple, nous ne finançons désormais plus les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets, car elles auraient dû le faire avant 2024. Cela incite à anticiper, donc accélère le passage à l'action.

Ces textes ont aussi été des catalyseurs d'innovation. Avez-vous des exemples ?

F. D. Justement, La Poste a pu accompagner plusieurs collectivités territoriales dans la mise en place du tri des biodéchets grâce aux facteurs qui ont remis aux habitants des kits de collecte, en leur expliquant les nouvelles organisations. Aujourd'hui, nous contribuons à la structuration de plusieurs filières circulaires créées ou soutenues par la loi AGEC. Celle des textiles professionnels, par exemple. Via une offre complète créée avec notre filiale Recygo, nous collectons les tenues des postiers, mais aussi les textiles d'autres entreprises partout en France, et nous les envoyons à une société qui va en séparer les différentes matières pour recyclage. De même, notre foncière La Poste Immobilier a contribué à faire émerger un consortium d'acteurs spécialisés dans la dépose sélective et le réemploi des matériaux de second œuvre (planchers, cloisons...) lors de rénovations ou de déconstructions de bâtiments.

C. V. L'économie circulaire est synonyme d'innovations et d'activités d'avenir susceptibles de revitaliser des territoires ayant souffert du déclin industriel. La construction d'une usine en Ariège, Geotex, qui fabriquera à partir de 2026 un géotextile agricole innovant, à base de lin et de chanvre locaux, créera par exemple 40 emplois.

Depuis la directive-cadre européenne sur les déchets de 2008, les lois et réglementations se multiplient en faveur d'une économie circulaire : lois Grenelle, AGEC, etc. Chaque fois, les entreprises, publiques comme privées, ont dû s'organiser. Certaines, comme le groupe La Poste, y voient aussi des opportunités économiques.

REGA CRO



Fannie Derenchy

Directrice Ressources et Économie circulaire du groupe La Poste

Depuis quinze ans, Fannie Derenchy mobilise les sociétés du groupe pour une meilleure gestion des ressources matérielles et pour le développement d'offres de services d'économie circulaire. Elle est aussi administratrice de l'Institut national de l'économie circulaire.

Quels freins majeurs rencontrez-vous et comment les lever pour ancrer la circularité durablement ?

C. V. Les principaux freins que nous observons tiennent d'abord au manque de connaissances, d'outils et de méthodes. Beaucoup d'entreprises perçoivent encore l'économie circulaire comme une contrainte : complexe à mettre en œuvre, coûteuse et risquée. Seule la preuve par l'exemple peut les convaincre de son intérêt, en termes de maîtrise des coûts, de compétitivité, d'innovation mais aussi d'attractivité auprès des salariés. Le retour d'expérience est primordial. C'était d'ailleurs l'objectif du Tour de France des entreprises, organisé avec le PDG de l'ADEME, Sylvain Waserman, en 2025.

F. D. Nous manquons de référentiels qui permettent de chiffrer et valoriser les économies de matières réalisées par nos actions. Nous venons de participer à la création d'un tel outil, portée par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) : le Global Circularity Protocol (GCP). Dévoilé à l'occasion de la COP30 en novembre 2025, il mesure des indicateurs comme l'évolution de notre consommation directe et indirecte de ressources, ou le taux de circularité de nos flux amont et aval. Par ailleurs, les institutions financières rencontrent des difficultés à investir dans de nouveaux modèles d'affaires, faute de données historiques sur les risques associés à de tels projets. La Banque Postale réfléchit à des leviers, au sein d'une coalition de banques réunies par Circul'R.

La souveraineté est-elle devenue une raison de se lancer ?

C. V. En effet, depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine et les tensions d'approvisionnement qui ont suivi, nous voyons croître les projets d'écoconception. Les entreprises qui les portent y gagnent en indépendance ainsi qu'en compétitivité. Ainsi, le fabricant de mobilier Makiba, premier de son secteur à obtenir l'Écolabel européen en 2025, s'est vu ouvrir de nouveaux marchés en Europe.

F. D. Des ressources critiques composent de nombreux matériels quasi quotidiens des entreprises – véhicules, équipements électroniques et informatiques, mais aussi machines de tri, détecteurs... Pour le groupe La Poste, cela concerne des équipements essentiels à la réalisation de nos activités, y compris nos missions de service public. La dépendance extra-européenne est un risque pour notre approvisionnement et pour le fonctionnement de notre appareil de production. Ce contexte de tensions sur les matières premières invite à agir plus vite, et l'économie circulaire est une solution évidente.

Céline Vachey

Directrice régionale de l'ADEME en Occitanie

Ingénieure en génie des procédés industriels, elle a travaillé dans le secteur des énergies renouvelables avant de rejoindre l'ADEME à Montpellier en 2001. Elle y a occupé plusieurs postes à responsabilités, jusqu'à devenir directrice régionale en 2022.



POUR EN SAVOIR PLUS

Économie circulaire :
définition, enjeux
et concepts

L'économie circulaire en trois exemples

Pas de recyclage ou de réparation sans écoconception des produits ni filières de collecte. L'économie circulaire ne fonctionne que si elle est pensée à 360 degrés, sans avoir peur de revoir une partie de son modèle d'entreprise. La preuve en trois initiatives.



Gisement de moteurs électriques en fin de vie.

10 RECYCLAGE DES AIMANTS PERMANENTS : UNE FILIÈRE STRATÉGIQUE

Les aimants permanents, contrairement aux électro-aimants, n'ont pas besoin de courant pour générer un champ magnétique. On les trouve partout : sur les frigos, dans les jouets, ainsi que – et c'est moins connu – dans les disques durs, les moteurs électriques et les éoliennes. Seul hic : l'Europe ne dispose pas des minerais nécessaires à leur fabrication.

ÉMERGENCE D'UNE FILIÈRE FRANÇAISE DE RECYCLAGE

Moins de 1 % des terres rares que l'on retrouve dans les déchets tels que les véhicules hors d'usage (VHU) ou les déchets électriques et électroniques (D3E) sont aujourd'hui recyclées⁽¹⁾. Un gâchis quand on sait que ces alliages métalliques sont fabriqués à partir de terres rares, dont presque toutes les mines sont contrôlées par la Chine. La souveraineté de l'Europe sur ces matériaux est d'autant plus menacée

cée que la demande liée à la transition écologique, notamment à l'électrification de l'industrie et des usages, augmente partout dans le monde. C'est pourquoi la Commission européenne, dans le cadre de son plan d'action RESourceEU, adopté fin 2025, met en place des restrictions à l'exportation des déchets d'aimants permanents, ainsi que des mesures encourageant leur recyclage. En France, une filière de collecte et de valorisation se concrétise déjà.

COLLECTER LES AIMANTS, UN DÉFI !

« Les aimants s'agglutinent et interagissent avec leur environnement. Cela rend leur manipulation difficile et peut engendrer des accidents du travail. Des intoxications ou des pollutions sont aussi possibles lorsque les aimants ont été utilisés dans un milieu très pollué, rappelle Olivier Skora, responsable commercial de Daimantel, entreprise de Moselle spécialisée depuis 2021 dans la collecte et le traitement de ces matériaux. Nous avons donc développé des compétences et machines spécifiques. » Lauréate de l'appel à projets « Objectif Recyclage MATières » (ORMAT) de l'ADEME, Daimantel met au point de nouveaux processus d'identification et de traitement pour augmenter le taux de réemploi des aimants permanents. Elle a installé une ligne pilote dédiée à la déconstruction de disques durs et haut-



Des aimants soumis à un traitement à l'hydrogène afin de les recycler.

parleurs, qui optimise la séparation, le tri et la récupération des aimants. L'entreprise fait par ailleurs beaucoup de sensibilisation auprès des industriels et des particuliers, pour les inciter à trier leurs appareils usagés (D3E, VHU, etc.). Elle a signé des partenariats avec certains d'entre eux pour structurer la collecte. Une fois extraits, les aimants sont reconditionnés ou transformés en poudres d'alliages contenant des terres rares prêtes à être recyclées.

RECYCLAGE EN BOUCLE FERMÉE

Une autre entreprise, MagREESource, a inauguré près de Grenoble la première usine européenne de fabrication d'aimants permanents à partir de matière 100 % recyclée. Construite avec l'aide de l'ADEME, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, devenu France 2030, cette installation s'appuie sur une technologie innovante de recyclage à l'hydrogène, que les fondateurs de MagREESource ont mise au point alors qu'ils étaient chercheurs au CNRS. Il s'agit de pulvériser les déchets d'aimants, puis d'utiliser les poudres obtenues pour fabriquer de nouveaux aimants. « Nos produits sont indifférenciables des neufs et répondent parfaitement aux cahiers des charges des industriels, assure Luc Aixala, directeur Économie circulaire de l'entreprise. En revanche, ils ont un bilan carbone dix fois moins élevé. »

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL 80 % MOINS ÉLEVÉ

De façon générale, l'impact environnemental des aimants recyclés (sur les consommations d'eau, les pollutions, etc.) est 80 % moins élevé⁽²⁾. Le recyclage évite l'extraction minière de terres rares, puis leur traitement et leur transport entre les continents. Des étapes très énergivores et qui recourent à des produits toxiques. « Les industriels sont sensibles à cet argument, assure Luc Aixala. Nous produisons déjà entre 15 et 20 tonnes d'aimants par an, et nous croulons sous les demandes. » Pour y répondre, MagREESource prévoit la construction d'une nouvelle unité pour 2027, capable de produire jusqu'à 500 tonnes d'aimants par an. Sa capacité devrait même atteindre 1000 tonnes par an en 2031 ! Surtout, l'entreprise travaille sur une autre technologie complémentaire, qui permettrait à cette « MagFactory » de produire des aimants aux performances magnétiques supérieures. Une bonne nouvelle pour la souveraineté européenne. Rien d'étonnant à ce que la future usine fasse partie des projets stratégiques soutenus par la Commission européenne dans le cadre du Critical Raw Materials Act (CRM-Act).

TRANSITION JUSTE

Le projet va aussi contribuer à la résilience d'un territoire. « La région de Grenoble a beaucoup souffert de la désindustrialisation, notamment de la délocalisation de ses usines de fabrication d'aimants dans les années 1990, raconte Luc Aixala. Notre MagFactory va permettre d'y recréer plus de 200 emplois d'ici 2030. C'est pourquoi nous avons aussi reçu le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe, via le Fonds de Transition Juste. » Cette ambition est aussi affichée par l'entreprise Daimantel, dont le développement de l'activité devrait contribuer à revitaliser un ancien bassin sidérurgique en Moselle. ●



(1) Avis technique de l'ADEME « Terres rares, énergies renouvelables et stockage d'énergie ».

(2) Journal of Cleaner Production « Ex-ante LCA of magnet recycling: Progressing towards sustainable industrial-scale technology ».

02

TISSER DES FILS À MOINDRE IMPACT POUR NOS VÊTEMENTS

Fabricant de fils pour le tissage et le tricotage industriels, Union textile de Tourcoing (UTT) s'est lancée voilà une vingtaine d'années dans une ambitieuse démarche d'écoconception. Celle-ci s'intéresse à tout le cycle de vie des produits, du choix des matières premières à la teinture, en passant par la filature.

Réduire de 15 % l'empreinte carbone et de 20 % les autres impacts environnementaux de ses produits d'ici à 2028, tels sont les objectifs que s'est fixés UTT dans le cadre de l'appel à projets Texhabi, lancé par l'ADEME en 2024 pour soutenir l'écoconception des produits textiles. Grâce à cette aide, l'entreprise d'une centaine de salariés, qui gère aussi bien les étapes de filature que de teinture des fils, est en train de réaliser l'analyse de cycle de vie (ACV) de neuf de ses références. Cela lui permettra non seulement de disposer de données fiables à communiquer à ses clients, mais aussi d'explorer de nouveaux leviers d'action.

DÉJÀ, DANS LES ANNÉES 2000

Dès les années 2000, pour éviter les rejets polluants et économiser l'eau, UTT a développé sa station de recyclage des eaux de teinture, SPHERE. Et il y a une dizaine d'années, elle a créé une collection écoconçue, KESA. « Celle-ci propose des fils biologiques et recyclés. Puis, en 2023, nous avons investi dans une unité de production, REFIL'ON, adaptée à l'utilisation de fibres recyclées issues de chutes de tissus



Bobines de fils dans les ateliers de l'UTT.

ou de vêtements usagés, plus courtes que celles issues de matière vierge», détaille Mickaël Lemaire, responsable de cette gamme chez UTT. Pour le coton, la laine ou l'acrylique, qui se recyclent mécaniquement, l'entreprise travaille avec des recycleurs français. En plus d'économiser des ressources, cela permet une souveraineté matière locale et rapide, d'éviter de recourir à des importations et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

trouver les fils au meilleur rapport bénéfice environnemental/prix en fonction de leurs besoins (pulls, t-shirts, tissus...). Un partenariat avec Decathlon a ainsi permis de fabriquer des bonnets écoconçus à prix raisonnable. Mais « seule l'évolution annoncée de la réglementation, en faveur de textiles fabriqués dans le respect des normes écologiques et sociales, nous aidera réellement dans notre démarche », précise Mickaël Lemaire. ●

« Les ACV en cours ont pour objectif d'aller plus loin et de définir une démarche qui englobe l'ensemble des services de l'entreprise, mais aussi les clients, de manière à éviter les transferts d'un type d'impact à un autre », explique Aude Bougain, ingénieure écoconception à l'ADEME. Grâce aux données résultant de ces analyses, les clients (fabricants ou marques) peuvent



Pour en savoir plus sur l'entreprise



Une technicienne mesure la valeur d'un thermocouple sur un lave-linge.

03

AVEC LA LOI AGECE, LES MÉTIERS DE LA RÉPARATION TROUVENT UN NOUVEAU SOUFFLE

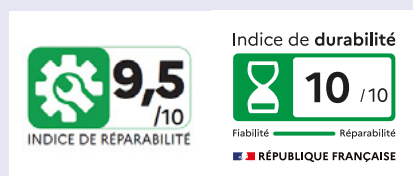
La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a contribué à redonner de la valeur aux métiers de la réparation, grâce à plusieurs dispositifs incitant à prolonger la durée de vie des appareils de la maison. C'est particulièrement le cas pour les équipements électriques et électroniques.

Adoptée en 2020, la loi AGECE a d'abord obligé les magasins à afficher l'indice de réparabilité de chacun des modèles vendus, dans plusieurs catégories d'équipements : ordinateurs, lave-vaisselle, aspirateurs... Cette note sur 10, accompagnée d'un picto « outil », sera progressivement remplacée par l'indice de durabilité. Illustré par un sablier, celui-ci reprend les critères de l'indice de réparabilité : disponibilité et prix des pièces détachées, facilité à démonter le produit, etc. Il tient aussi compte de la performance et de la fiabilité, de la résistance aux contraintes et à l'usure, de la facilité de maintenance et de la durée de garantie. Certains vendeurs de téléviseurs et les lave-linges l'ont adopté en 2025. D'autres appareils vont suivre.

« Les études montrent que ce type d'indices ne fait pas qu'orienter les achats vers une consommation plus responsable, souligne Anne-Charlotte Bonjean, coordinatrice du pôle durabilité et ressources à l'ADEME. Les fabricants se servent aussi de la synthèse de la note des indices comme d'un cahier des charges, avec des critères à cocher, pour améliorer leurs produits. » Et cela se voit en magasin : « Les notes de réparabilité ont augmenté depuis 2021, confirme Laurent Cheron, artisan réparateur et distributeur d'équipements de la maison. Si certaines marques se sont contentées d'améliorer l'accès à leurs documentations techniques – et c'est déjà bien –, d'autres font de réels efforts. Elles s'arrangent, par exemple, pour utiliser les mêmes pièces sur plusieurs modèles, pour garantir leur disponibilité sur le long terme. »

sont rarement formés à ces indices et à l'impact écologique des appareils. Si les indices permettent aux clients d'avoir un minimum d'informations, il vaut toujours mieux avoir une explication de la note par un professionnel pour faire un achat réellement éclairé », reconnaît-il.

La création de ces indices a aussi pour objectif de rappeler aux consommateurs le réflexe que doit être la réparation. Si le réparateur est labellisé QualiRépar, ils peuvent bénéficier d'un bonus pouvant aller jusqu'à 60 euros sur une réparation. Résultat : « Le métier n'est plus en voie de disparition, c'est un métier d'avenir qui a du sens, qui est utile et rend service dans notre quotidien. » Laurent Cheron a même pu recruter deux techniciens supplémentaires, dont une femme. ●



RÉPARATEUR, UN MÉTIER D'AVENIR

Laurent Cheron se définit comme un distributeur responsable. « J'ai toujours sélectionné les produits les plus durables, en prenant en compte l'aspect financier et l'usage. L'arrivée des indices n'a donc pas changé ma façon de travailler. En revanche, dans les autres magasins, les vendeurs



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE DES CONSOMMATEURS

L'économie circulaire ne fonctionne que si tout le monde s'y met, y compris nous, les consommateurs. En nous interrogeant sur notre juste besoin, en faisant réparer un appareil plutôt qu'en le remplaçant, en choisissant d'acheter un produit plus durable ou en triant nos déchets, nous participons à réduire collectivement la pression sur les ressources. Au passage, nous y trouvons aussi notre intérêt.



MIEUX COMPRENDRE CE QUI MOTIVE NOS ACHATS

Plutôt que de foncer en magasin dès que nous avons envie d'un objet, nous devrions d'abord questionner notre juste besoin, pour éviter certaines acquisitions inutiles et envisager des alternatives à l'achat neuf. Une consommation plus sobre et responsable, qui cherche notamment à prolonger la durée de vie de nos équipements, c'est le principe de l'économie circulaire à l'échelle individuelle.

1 AVONS-NOUS VRAIMENT BESOIN DE CET OBJET ?

NON

OUI

RÉSISTER À LA TENTATION.

Si l'objet ne répond pas à une nécessité, il y a de grandes chances que, quelques jours plus tard, nous ayons oublié ce qui nous faisait tant envie sur le moment.

QU'EST-CE QUE NOUS Y GAGNONS ?

100 % d'économies sur le non-achat.



► **OUTIL :** le quiz « Évaluer mes besoins réels ».



2 CE BESOIN EST-IL PONCTUEL ?

OUI

NON

TROUVER UNE ALTERNATIVE À L'ACHAT.

Pour un besoin ponctuel (perceuse, taille-haie, appareil à fondue, robe de soirée...), il est souvent possible d'emprunter à un parent, un ami ou un voisin. À défaut, il existe aussi la location.

QU'EST-CE QUE NOUS Y GAGNONS ?

De la place et des économies.

OUTILS :



► Le kit « Voisins solidaires », pour faciliter le partage entre voisins.

L'annuaire pour emprunter ou louer.



BON À SAVOIR

Le site « Épargnons nos ressources » fournit des outils pour faire les bons choix en fonction de nos besoins.

ACHETER DE LA SECONDE MAIN, EN OPTANT POUR DES OBJETS D'OCCASION OU RECONDITIONNÉS.

En plus d'être moins chers que le neuf, les produits reconditionnés ont fait l'objet de tests, remises en état et contrôles garantissant leur bon état de fonctionnement avant d'être remis en vente.

QU'EST-CE QUE NOUS Y GAGNONS ?

Des économies et parfois des pièces vintage uniques.



► **OUTIL :** l'annuaire pour acheter de la seconde main.



ACHETER NEUF MAIS PLUS DURABLE.

Quand nous investissons dans un nouvel objet, assurons-nous que nous pourrions l'utiliser longtemps, en privilégiant l'achat de produits signalés par des labels ou des indices qui garantissent que leur durée d'usage sera plus longue.

QU'EST-CE QUE NOUS Y GAGNONS ?

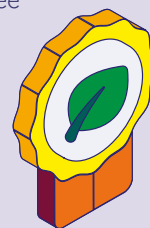
Un produit qui sera amorti par une durée d'utilisation plus longue.

OUTILS :



► L'index des labels environnementaux.

Les indices de réparabilité et de durabilité.



3 EST-CE QUE JE PEUX FAIRE DURER UN ANCIEN PRODUIT ?

OUI MAIS IL EST EN PANNE

NON

RÉPARER OU FAIRE RÉPARER.

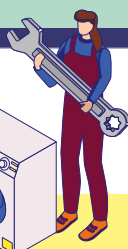
Grâce au bonus réparation, nous pouvons faire réparer à moindre coût un grand nombre d'appareils endommagés qui ne sont plus couverts par la garantie, mais également nos chaussures et vêtements.

QU'EST-CE QUE NOUS Y GAGNONS ?

Des économies par rapport à l'achat neuf, dans de nombreux cas.



► **OUTIL :** l'annuaire des réparateurs labellisés « bonus réparation ».



QUE FAIRE DES OBJETS EN FIN D'USAGE ?

Ils peuvent entamer une seconde vie : être donnés, déposés en ressourcerie ou encore revendus. Et lorsqu'ils sont vraiment hors d'usage, les déchetteries et recycleries prennent le relais pour les orienter vers la bonne filière.

QU'EST-CE QUE NOUS Y GAGNONS ?

De la place à la maison et, le cas échéant, un peu d'argent.

OUTILS :



► L'annuaire des bonnes adresses pour donner ou revendre.

L'assistant au tri « que faire de mes déchets ».



RAPPEL : L'ENTRETIEN COMPTE



Même l'appareil le plus robuste ne survit pas à un usage négligé. Un entretien régulier permet d'éviter bien des pannes. Retrouvez nos conseils via ce QR code.

Emmanuel Thouan

*Avancer dans la transition
avec l'appui des designers*





Loin des stéréotypes associés au mot de designer, Emmanuel Thouan conçoit son métier comme un levier stratégique pour repenser le sens et l'usage des produits. À ses yeux, faire juste et durable compte (au moins) autant que faire beau. Pleinement engagé face aux défis contemporains, il tord le cou à l'idée selon laquelle la sobriété implique l'austérité créative. Et s'efforce de faire reconnaître la cohérence du design français.

À quoi servent les designers ? Spontanément, on pense aux grands noms du métier, starisés façon Philippe Starck. On croit pouvoir délimiter leur aire d'expression, entre mode, luxe et ameublement. On s'imaginerait de purs concepteurs, qui accourent pour embellir les produits après la phase de développement technique. En écoutant Emmanuel Thouan, c'est une tout autre représentation qui prend forme. Avec pour mots clés la qualité d'usage, la contribution à l'intérêt général et la transformation des organisations.

Diplômé de l'École de design Nantes Atlantique, Emmanuel a fait ses premières armes en Corée du Sud avant de revenir en France pour cofonder DiCi – positive design. Davantage qu'un studio de création focalisé sur les projets, il s'agit d'une agence d'intégration du design dans les pratiques des entreprises. Depuis vingt ans, elle intervient auprès de cinquante secteurs d'activité, guidée par la même idée directrice : actionner des leviers d'innovation utile, mesurable et responsable. « Avec mes associés, nous nous efforçons de faire vivre le principe du less is more. Le premier terme s'applique aux ressources matérielles, que nous utilisons avec une exigence de modération. Le second à l'intelligence collective, qui doit innover tout le travail de conception. » Dans la vision défendue par Emmanuel, le designer est un médiateur dont l'art est d'aligner les décideurs – techniciens, ingénieurs, stratèges, marketeurs – pour permettre aux entreprises d'embrasser une approche holistique de leurs enjeux, en sortant de l'obsession exclusive pour la performance technique.

Éco-concevoir, c'est concevoir tout court

Comment cette vision s'incarne-t-elle ? Lorsqu'il s'est penché sur l'approvisionnement des établissements de soin en vêtements de protection, Emmanuel a constaté que beaucoup d'acheteurs commandaient des boîtes vierges de toute mention quant à leur contenu. Une démarche vertueuse sur le papier car vouée à diminuer les coûts. Mais, à l'arrivée, une source de temps perdu pour le personnel, contraint de sacrifier plusieurs jours au tri et au rangement des équipements. « Un marquage très simple suffit à éviter le problème, souligne Emmanuel. L'exemple montre toute l'importance de penser précocement les sujets d'usage, en s'appuyant sur une cartographie pour mettre en évidence les attentes et les contraintes des usagers. »

Évaluer et développer les projets sous l'angle de la ressource, du cycle de vie et de l'impact global : voilà qui résonne avec les principes de l'éco-conception. Rien de fortuit, évidemment, car « aujourd'hui, éco-concevoir, c'est concevoir tout court ! » Qu'il s'agisse d'accompagner des enseignes de bricolage pour faire passer des emballages du PVC au carton ou d'améliorer le confort des soldats en situation de risque, le designer voit dans l'économie

circulaire un impératif stratégique. Et, encore une fois, un sujet à aborder dès la conception dans la mesure où 80 % des impacts générés peuvent être anticipés dès cette étape.

Questionné sur l'objet du quotidien dont il aimerait faire un symbole du design circulaire, Emmanuel n'hésite pas longtemps : « Si nous repensions nos WC avec un système fermé de gestion de l'eau et de filtration, les économies d'eau seraient considérables. Les solutions techniques existent, il faut maintenant qu'un gros acteur s'empare du sujet pour faire bouger les choses. »

Nouveaux imaginaires collectifs en ligne de mire

Faire bouger les choses, c'est précisément ce qu'Emmanuel Thouan s'applique à faire en tant que président de l'Association pour la promotion de la création industrielle, du design, de ses métiers et applications (APCI). Il a notamment lancé le prix France Design Impact Award, dont la vocation est de distinguer des initiatives exemplaires par leurs effets bénéfiques pour la société, l'environnement et l'économie. La première édition, en 2024, a suscité un véritable engouement puisque 250 dossiers ont été déposés. « Pour la première fois, un concours a intégré dans sa sélection des projets en prise avec la politique publique, déployés à l'initiative de collectivités, de laboratoires d'innovation ou de designers intégrés dans les ministères. » Via l'exposition itinérante des 40 projets nominés, le design français s'est offert une visibilité inédite sur les plans national et international.

« Preuve de notre intérêt pour la notion de circularité, mes associés et moi sommes tous formés à l'analyse du cycle de vie des produits ou services, notamment par un parcours CEC Ouest et un accompagnement EFC de l'ADEME. »

À travers France Design Impact Award, c'est aussi un autre combat qui se joue. Il consiste à ôter, ou pour le moins enrichir, l'étiquette « esthétique » ou « marketing » qui colle encore à la peau du design. « Dans des pays comme la Corée du Sud ou l'Australie, le design fait l'objet d'une véritable politique nationale définie en lien direct avec les services du Premier ministre. En France, au niveau de l'État, le design a toujours été piloté comme un sous-ensemble de la culture, regrette Emmanuel. Il y a un virage qui reste à prendre. »

Cependant, des avancées existent, à l'image du programme Compétences et Métiers d'avenir Design et Conception pour les transitions (DCT) piloté par l'École nationale supérieure de création industrielle (Ensci), qui vise à hybrider et préparer les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des secteurs stratégiques et émergents. Si cette initiative est à saluer c'est, pense Emmanuel, parce qu'elle va dans le sens d'une appropriation à plus grande échelle des enjeux de design et, donc, d'un déploiement de nouveaux imaginaires collectifs. « Face aux crises que nous traversons, nous devons nous organiser pour conserver le confort perçu de nos modes de vie et de nos traditions. Le design est une discipline d'accompagnement des transitions actuelles et futures parce qu'il contribue à la prise en compte d'autres paramètres que le rendement et la performance, comme la durabilité et l'estime. »

POUR EN SAVOIR PLUS
Le programme France
Design Impact Award



PLASTIQUES : POURQUOI RÉDUIRE AVANT DE RECYCLER ?

Longtemps, le problème des plastiques s'est résumé à une menace pour les animaux marins. Or il est plus large. Nous savons aujourd'hui que ces matériaux sont associés à de nombreuses pollutions et maladies. En outre, leur production dépend principalement du pétrole, une ressource fossile importée.

Émissions de gaz à effet de serre et pollutions liées à l'extraction et à la transformation du pétrole, multiplication des cancers et autres maladies associées aux additifs contenus dans les plastiques, perte de fertilité des sols contaminés par les microplastiques... La liste des dégâts provoqués par la fabrication et l'usage du plastique s'allonge chaque année. Il y a urgence à agir, et pas seulement pour des raisons écologiques ou sanitaires.

Un enjeu de souveraineté

La France n'extraie pas de pétrole sur son territoire. Elle ne recycle et ne réincorpore dans son industrie que 14 % des 5 millions de tonnes de plastiques qu'elle consomme chaque année⁽²⁾. Le reste vient de l'étranger ou est produit à partir de matière première importée, soumettant les entreprises aux risques de flambée des prix et de tension sur les approvisionnements.

Ces questions sont au cœur des négociations lancées en 2022 par les Nations Unies autour d'un Traité international contre la pollution plastique. La dernière rencontre, organisée à Genève en août 2025, n'a pas abouti à un accord. « Bien que la majorité des pays, dont la France, se soit positionnée en faveur d'un texte ambitieux, qui ne se contente pas de gérer les déchets mais s'attaque à la source du problème, c'est-à-dire à la réduction de la production de plastiques, une vingtaine d'autres, tous pétroliers, s'y oppose », relate Marie-France Dignac, spécialiste des sols et membre de la Coalition des scientifiques pour un traité efficace sur les plastiques.

Recycler ne suffira pas

En France, seul un quart du gisement de déchets plastique parvient à être collecté auprès des ménages et des entreprises⁽²⁾. Par ailleurs, « nous ne savons recycler que quelques polymères (PET, PP, PE...), indique Marie-France Dignac. La plupart des plastiques (il en existe des milliers différents) sont trop complexes pour être traités par les procédés actuels et/ou contiennent des additifs qu'on ne peut pas laisser s'accumuler à chaque recyclage. Parmi les 16 000 substances chimiques qu'on peut trouver dans les plastiques, plus de 4 000 sont en effet connues pour être toxiques. C'est le cas par exemple des PFAS ou des bisphénols. » L'État, à travers l'ADEME, soutient de nouvelles technologies qui permettraient de lever ces freins techniques. « Des procédés de recyclage chimique sont en cours de développement ou d'industrialisation pour traiter certains déchets plastique complexes, comme les fibres polyester, ou pour

460 Mt⁽¹⁾

de plastiques produits dans le monde en 2019 (contre 234 Mt en 2000)

353 Mt⁽¹⁾

de déchets plastiques produits en 2019 (contre 156 Mt en 2000)

3 fois plus⁽¹⁾

en 2060 si rien n'est fait

9%⁽¹⁾

seulement des déchets plastique sont recyclés dans le monde. Le reste est incinéré (19 %), enfoui (50 %) ou abandonné dans la nature (22 %)

extraire les phtalates de vieux revêtements de sol en PVC usagés, explique ainsi Quentin Tizon, ingénieur spécialiste des plastiques à la direction régionale de l'ADEME en Normandie. Toutes ces innovations augmenteront les capacités de traitement de nos déchets plastique... mais ne sont pas sans impact sur notre environnement et n'endigueront pas, à elles seules, l'explosion mondiale de la production de plastique. Lutter contre la pollution plastique ne pourra se faire sans activer les autres leviers de l'économie circulaire : la réduction de l'utilisation de matières plastiques, l'écoconception, la réparation ou encore le réemploi pour substituer les usages non essentiels du plastique.»

La sobriété doit rester la priorité

L'écoconception peut réduire la consommation de matière vierge en optimisant le design d'un produit ou en y incorporant de la matière recyclée, par exemple. Certaines entreprises redécouvrent les bienfaits de la laine, du verre ou de la céramique. D'autres mettent au point de nouveaux matériaux, biosourcés. Attention néanmoins à ne pas déplacer le problème ou à ne pas en créer d'autres : substituer le pétrole par de la biomasse peut avoir un intérêt, sauf si cela se fait au prix d'une surconsommation d'énergie ou si le produit obtenu contient plus d'additifs que le plastique qu'il remplace.

De même, certains matériaux dits « biodégradables » ne le sont pas en conditions réelles, ce qui engendre des pollutions des sols. C'est l'un des points soulevés par une récente expertise scientifique menée par l'INRAE et le CNRS sur les plastiques utilisés en agriculture et pour l'alimentation⁽³⁾.

Le meilleur plastique étant celui qu'on ne produit pas, car il ne pollue pas, ne présente pas de risque sanitaire et ne déborde pas de nos poubelles, la sobriété doit rester la priorité. « Cela ne signifie pas forcément renoncer à nos besoins, précise Quentin Tizon. Utiliser une gourde, par exemple, n'empêche pas de s'hydrater. Mais cela peut économiser 365 bouteilles plastique à usage unique par an. »

Un Plan plastique national

Une directive européenne interdit depuis 2021 les pailles, assiettes, touillettes et autres objets plastiques destinés à être jetés peu de temps après utilisation. Elle fixe aussi des objectifs plus ambitieux de taux de collecte et de recyclage des bouteilles en plastique d'ici à 2030.

Pour s'y conformer, la France a introduit plusieurs mesures dans sa loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020. Elle a élargi les missions des éco-organismes à l'ensemble

du cycle de vie des produits, et elle prévoit la fin des emballages plastique à usage unique d'ici 2040. D'autres textes, comme la loi PFAS du 27 février 2025, s'attaquent aux additifs. Et, pour renforcer le tout, un Plan plastique national a été annoncé en juin 2025.

Ce dernier prévoit d'agir sur les trois grands axes de l'économie circulaire : une consommation plus responsable, une production plus durable, et une accélération du réemploi et du recyclage.

Outre la réparation, le reconditionnement et le recyclage, plusieurs secteurs devraient y gagner. Citons les solutions alternatives : caisses réutilisables pour remplacer les films de palettisation, systèmes de paillage ne relarguant ni microparticules ni additifs dans les champs, etc. Mais, l'offre et la demande étant liées, un changement culturel s'impose. « Bien que le lien entre de nombreuses pathologies (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, infertilité, certains cancers, etc.) soit démontré avec notre exposition à certains de leurs additifs (phtalates, bisphénols, retardateurs de flamme bromés...^(4, 5)), les plastiques conservent une image positive, regrette Marie-France Dignac. Les alertes sanitaires n'arrivent pas à sortir notre société de son addiction. »

Quentin Tizon conclut « Je ne dis pas qu'il faut supprimer complètement le plastique car certains de ses usages, liés à des propriétés uniques, resteront indispensables (pare-chocs de voitures capables d'absorber l'énergie des collisions, câbles électriques, etc.). »

Le futur du plastique n'est donc pas un avenir sans plastique mais un avenir où il redevient rare, stratégique, utilisé avec justesse, là où il est vraiment utile.



POUR EN SAVOIR PLUS
Le Plan plastique 2025-2030

(1) OCDE, 2022. (2) « Bilan national du recyclage 2012-2021 », ADEME. (3) « Les plastiques utilisés en agriculture et pour l'alimentation : usages, propriétés et impacts », résultats de l'expertise scientifique collective Inrae-CNRS, mai 2025. (4) Rapport de l'Igas-Igeed, « Évaluation de la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens », juillet 2024. (5) Santé publique France, 2019.

Acteurs de l'éducation, l'ADEME vous accompagne pour former les citoyens de demain !

Vous cherchez des idées pour construire, illustrer et animer vos cours sur l'environnement et le développement durable ? L'ADEME met à votre disposition une mine de contenus pédagogiques prêts à l'emploi.

Accédez à des centaines de ressources sur le site *agirpourlatransition*, et faites entrer la transition écologique au cœur de vos enseignements !



ADEME MAGAZINE

Retrouvez ADEME MAGAZINE en ligne sur infos.ademe.fr

Dans un souci d'écoconception, votre magazine est imprimé sur du papier 100 % recyclé, fabriqué en France et certifié avec les labels environnementaux Écolabel et Ange Bleu. Directrice de la publication Valérie Martin – Rédactrice en chef Julie Deshusses – Crédits photos Jean Chiscano (p. 3), Freepik (pp. 4-5, et 18-19), Getty Images (couverture, pp. 6-7 et 22-23), Sébastien Leban (pp. 8-11), L Garnier (p. 11), Eric Huynh (p. 12), ADEME (p. 13), MagREEsources (pp. 14-15), Mickael Lemaire (p. 16), François Daburon pour Ecosystem (p. 17), Thomas Lang (p. 20). Conception et réalisation beaureidea

Réf. 013015 – janvier 2026 – ISSN 2778-715X – ADEME magazine (en ligne) – ISSN 2729-1855 – Imprimé par Fabrègue.

Pour vous désabonner, écrivez-nous via le formulaire : <https://librairie.ademe.fr/nous-contacter>

